

Passage du pape Pie VII à Grenoble

Lors de sa captivité en 1809

*Extrait: d'après des documents inédits*

*Par le Comte de Mayol de Lupé*

Le Pape est parti d'Alexandrie à une heure après minuit. Il voyage dans une voiture à huit chevaux, suivi de deux autres à six. (1) Il est arrivé, ce matin, à huit heures, à une maison près de la grande route, entre Poirino et Truffarello, où il a trouvé un déjeuner que je lui avais fait préparer. Personne ne se doutait que ce fût pour lui. A midi, rendu à Avigliana, à 6 lieues par delà Turin, il a désiré dîner, et a été conduit chez M. le Maire, où il doit s'arrêter une heure, afin d'être rendu de jour à l'hospice du Mont-Cenis. Il est possible que l'état de sa santé, car il paraît très fatigué, le fasse séjourner un jour à cet hospice ; alors il n'arriverait que le 20 courant à Grenoble... Le Pape n'a point traversé Turin. Son passage dans le Piémont n'a produit aucune sensation fâcheuse, au moyen des précautions qui avaient été prises. Le manque de chevaux a fait que M. le cardinal Pacca, secrétaire d'Etat, ainsi que le reste de la suite du Pape n'ont pu partir d'Alexandrie que vers sept heures du matin. (2)

Un bulletin du 20 juillet complète ces renseignements.

Le Pape, ayant été fatigué de son voyage, a dû s'arrêter deux jours à l'hospice ; il a donc dû partir ce matin pour aller coucher à Aiguebelle, et demain à Grenoble. M. le cardinal Pacca, ainsi que la suite, a couché avant-hier à Lanslebourg, hier à Saint-Jean-de-Maurienne, où ils séjour-

(1) La suite du Pape s'était augmentée, depuis le départ de Rome ; voici l'état nominatif qui fut envoyé à Paris par le directeur de la police d'Auzers, le 17 juillet 1809 : Suite du Pape — M<sup>re</sup> D. George Doria, maître de chambre ; D. Jean Soglia, chapelain ; Camille Caccarini, chirurgien ; Charles Porta, médecin ; Joseph Moiraghi, adjudant de chambre ; Barthélemy Padroncini, domestique de M. Doria ; Charles Bertoni, palefrenier ; Vincent Callogni, palefrenier ; Palmieri, domestique ; Paul Campa, jeune, domestique ; Sante Iarghini, cuisinier. Suite du cardinal Pacca — M<sup>re</sup> Pacca, son neveu, prélat ; Cosme Pedicini, secrétaire du cardinal, Michel Schonshoffen, valet de chambre ; Philippe Mazzanti, domestique de M. Pacca, prélat.

(2) Rapport de M. d'Auzers, directeur de la police des départements au delà des Alpes (Turin, 17 juillet 1809).

neront aujourd'hui, afin que le Pape reprenne l'avance et arrive le premier à Grenoble. (1)

Confié à la garde du chef d'escadron Gaillot, commandant la gendarmerie du département de Marengo, Pacca n'avait cessé d'être séparé de son souverain, après une courte entrevue à l'hospice du Mont-Cenis ; il l'attendit, contrairement aux prévisions de M. d'Auzers, non à Saint-Jean-de-Maurienne, mais à Lumbin, sur la route de Grenoble. Arrêtons-nous un instant à ce village de l'Isère, où les captifs, dans la demeure du conseiller de préfecture Savoye, goûtèrent un peu de soulagement et de repos. Là, pour la première fois, ils entendirent une voix indépendante témoigner en leur faveur ; ils sentirent un de ces souffles généreux qui relèvent les vaincus et fétrissent les violents ; ils connurent cette douceur, dont l'opprimé peut seul dire le prix, de trouver un écho à leurs intimes souffrances. La compagne de leur hôte avait esprit et cœur ; par ses soins, ses prévenances délicates, elle se plut à tempérer les amertumes de l'exil. En présence de l'officier Gaillot, lit-on dans les *Mémoires* de Pacca, oubliée de sa position officielle, avec une noble franchise, elle osa blâmer la conduite du gouvernement et honorer les proscrits. « Dans cette maison, ajoute le cardinal, je commençai à m'apercevoir que j'étais sur la terre hospitalière de France. » Le vieux sol du royaume très chrétien, devenu la proie d'un despote, où le geôlier commandait à sa guise, restait pour le prisonnier une terre hospitalière ! Une femme avait fait ce miracle. Elle conservait à son pays, avec le fier renom des temps passés, le parfum

(1) Rapport de M. d'Auzers (Turin, 20 juillet 1809).

de cette fleur de chevalerie, dont les françaises étaient accoutumées jadis à recevoir l'hommage, que, depuis, quand l'égoïsme glaça les courages, quand les hommes eurent peur, elles gardèrent pieusement comme un dépôt sacré. Devant l'empereur, les fronts des plus braves se courbaient, et la dignité virile s'accommodait au joug ; mais les femmes lui échappaient ; au milieu de la prostration universelle, leurs lèvres savaient glorifier la justice et maudire l'iniquité. Ce fut toujours leur privilège ; aux heures des grandes défaillances, elles restent debout, et, lorsque tout s'affaisse sous les arrêts de la force, il semble que le droit, l'honneur, toutes les vertus, toutes les puissances de l'âme trouvent dans leur faiblesse une inviolable citadelle.

Réconforté par leur court séjour à Lumbin, le Pape et le cardinal durent continuer leur route ; mais ils obtinrent du colonel Boissard et du commandant Gaillot la faveur d'être réunis dans la même voiture. Cinq lieues seulement les séparaient encore de Grenoble, et, à mesure qu'ils approchaient du but, leur marche devenait triomphale. Une foule grossissante couvrait incessamment le chemin et attendait à genoux la bénédiction ; des troupes de jeunes filles jetaient des fleurs, et souvent, au risque d'être foulées par les chevaux, elles s'élançaient pour baiser la main qui les bénissait. C'était un spectacle touchant, bien propre à inspirer ces pensées que publia dans la suite le compagnon du Saint-Père, et qui rappellent la forte trempée donnée à la conscience religieuse de notre race par la foi traditionnelle : « Depuis plusieurs siècles, « non seulement les pays hétérodoxes, où les préjugés « contre le Saint-Siège se sucent avec le lait, mais en-

« core quelques pays catholiques, et la France plus  
 « particulièrement, retentissent de déclamations furi-  
 « bondes contre Rome. Là des écrivains sont sans cesse  
 « occupés à montrer aux peuples cette métropole du  
 « christianisme comme le siège de la tyrannie ; ils ré-  
 « pandent les plus atroces calomnies sur le clergé ro-  
 « main, et peignent les actions des Souverains Pontifes  
 « sous les couleurs les plus noires et les plus hideuses.  
 « Il semble donc, par la manière dont se forment ordi-  
 « nairement les jugements humains, qu'ils auraient dû  
 « parvenir à allumer une haine universelle contre les  
 « Papes ; il semble que les peuples égarés auraient dû  
 « fuir la présence d'un Pape, comme on fuit à l'aspect  
 « d'un monstre... Cependant le contraire est arrivé. Soit  
 « que Pie VII et son prédécesseur aient voyagé en sou-  
 « verains dans les pays étrangers, soit qu'ils aient paru  
 « escortés par les gendarmes ainsi que des criminels,  
 « partout les villes et les provinces se sont précipitées  
 « sur leur passage, pour les saluer de leurs acclama-  
 « tions... Il est permis de voir dans ces événements  
 « extraordinaires quelque chose de surhumain. » (1)

Le 21 juillet, à six heures du soir, au milieu d'un immense concours de peuple, qui lui faisait la plus magnifique ovation, le Pape entrait dans la capitale du Dauphiné, comme « le meilleur des pères, revenant, après une longue absence, au sein d'une famille chérie, ardemment empressée à lui prodiguer les marques les plus touchantes de son amour et de son respect. » (2) Il avait été interdit au clergé d'aller au-devant du cortège et de sonner les cloches. Mais les laïques purent

(1) *Mémoires du cardinal Pacca.*

(2) *Mémoires du cardinal Pacca.*

se livrer aux plus chaleureuses démonstrations, et des militaires, en grand nombre, mêlés à la foule, se faisaient remarquer par leur respectueuse attitude. Ces soldats n'étaient point, comme l'indique le chevalier Artaud de Montor, dans son histoire de Pie VII, les survivants de la valeureuse garnison de Saragosse ; ils appartenaient à la légion portugaise, où servaient, sous le commandement du marquis d'Alorno, « les fils des plus nobles familles de Portugal : » (1) Les autorités locales avaient été prises au dépourvu ; c'est un fait confirmé par Champollion-Figeac, alors en résidence à Grenoble : « Que dire et que faire, écrit-il, quand une dépêche du prince gouverneur des départements au delà des Alpes vous annonce inopinément le voyage imprévu du chef suprême de l'Eglise et qu'à l'arrivée de la dépêche, le vénérable pontife n'est plus qu'à quelques lieues de la ville ? » La dépêche du prince Borghese, par une bizarrerie difficile à comprendre, avait été remise au « courrier ordinaire d'Italie », et ne fut distribuée que le matin du 21 juillet. A la préfecture, on ignorait même, assure M. Champollion, si l'on allait « recevoir le souverain de toute la Chrétienté, ou un illustre prisonnier politique. » (2) Le préfet était absent, et cette circonstance devait encore augmenter les embarras et les incertitudes des autorités.

(1) *Le Palais de Fontainebleau, ses origines, etc.*, par Champollion-Figeac.

(2) *Le Palais de Fontainebleau, etc., Fourier et Napoléon, l'Égypte et les Cent-Jours, Mémoires et Documents inédits*, par Champollion-Figeac.

## II

Le département de l'Isère avait alors à sa tête un homme éminent, dont l'éloignement, en cette délicate conjoncture, ne pouvait manquer de laisser un grand vide parmi ses subordonnés. Dix-neuvième enfant d'un artisan d'Auxerre, successivement disciple des Bénédictins, dont il avait porté l'habit jusqu'à la suppression des ordres monastiques, élève de l'école normale, répétiteur à l'école polytechnique, membre de la commission scientifique qui suivit en Egypte l'armée du général Bonaparte, secrétaire perpétuel de l'Institut d'Egypte, commissaire français près le Divan du Caire, chef de l'administration de la justice égyptienne, Jean-Baptiste Fourier occupait, depuis 1802, la préfecture de Grenoble. C'était un illustre savant, à qui Napoléon n'avait point permis de se soustraire au service de l'État, mais qui, retenu par sa charge dans une ville de province, sut trouver néanmoins le temps de conquérir une gloire durable, en écrivant sa *Théorie analytique de la chaleur* et la préface de la *Description de l'Égypte*, remarquables travaux dont le mérite devait lui ouvrir les portes de l'académie des sciences et de l'académie française. Il fut aussi un de ces administrateurs habiles, modèles de sagesse et de prévoyance, qui contribuèrent puissamment à l'éclat du gouvernement impérial, assez clairvoyant, de son côté, pour relever, par ses choix, le prestige des fonctions administratives et en maintenir longtemps les titulaires au même poste, au contact des mêmes populations. Fourier, à en croire un ancien président du Parlement de

Dauphiné, eût été capable de « donner des leçons de théologie aux évêques et de politesse aux parlementaires d'avant 1789 » ; d'un commerce agréable, il recherchait l'élite de la société, « accueillait avec faveur la classe anciennement privilégiée », se faisait aimer des « notabilités nouvelles », pour « son administration douce et attentive, très éclairée sur toutes les questions importantes, amie de l'ordre et de la paix, ennemie des formalistes-jurés, des chicaneurs et des gros dossiers. » (1) On conçoit aisément l'influence personnelle qu'un tel préfet exerçait autour de lui, et combien il était difficile de le suppléer, en un moment où l'on pouvait justement redouter une certaine effervescence, dans un département qui avait toujours eu la réputation d'être difficile à administrer. Lorsque le Pape arriva en Dauphiné, Fourier était à Paris, et ce fut le ministre de la police générale qui lui apprit les événements de Grenoble. « Votre remplaçant n'est pas très fort, lui dit-il, mais vous pouvez rester, je vais vous débarrasser de votre voyageur. » (2) Fouché venait, en effet, de recevoir cet ordre de l'empereur : « Si le Pape était entré en France, faites-le rétrograder sur Savone et San-Remo. » (3)

Napoléon devait bientôt changer d'avis ; il sera toutefois trop tard pour revenir sur cette première décision, à laquelle Fouché se hâta d'obéir, estimant, sans doute, que le « débarras » ne serait pas moindre pour lui que pour le préfet de l'Isère. Celui-ci eut ainsi la bonne for-

(1) *Chroniques Dauphinoises*, par Champollion-Figeac.

(2) *Fourier et Napoléon, l'Égypte et les Cent-Jours*, etc., par Champollion-Figeac.

(3) Lettre de l'empereur au comte Fouché, Schœnbrunn (18 juillet 1809). *Correspondance de Napoléon*.

tune de ne se point trouver en face de Pie VII, et il « s'est toujours félicité du hasard qui le préserva de cette rencontre. » (1) Le remplaçant officiel de Fourier était M. Calaud de la Salcette, conseiller de préfecture, ancien grand-vicaire de son oncle, l'archevêque d'Embrun, cousin du général portant le même nom, qui avait commandé à Rome. Mais, à côté de ce personnage, un autre conseiller de préfecture, nommé Girard, était le remplaçant effectif du préfet. L'absence de Fourier livrait donc l'autorité préfectorale à une dualité administrative, et cela même ne déplaisait pas à Fouché; c'est, du moins, ce qu'un érudit dauphinois nous laisse deviner dans un passage de ses intéressantes *Chroniques*, où il parle de la situation difficile faite au préfet intérimaire, M. Calaud de la Salcette, « représentant nominal du ministre de l'intérieur, sans aucun pouvoir réel, parce que la conduite de cette affaire relevait du ministre de la police et que ce ministre avait à Grenoble son agent secret, M. Girard. » (2)

Au rapport de Champollion, qui fut un témoin oculaire, le préfet intérimaire « fit tout, et en toutes circonstances, pour allier son respect avec sa responsabilité, avec le maintien de la tranquillité publique; si sa haute taille et son âge donnaient peu de grâce à ses manières, ses intentions ne pouvaient être accusées »; (3) c'était « un fonctionnaire zélé, mais une autorité bien embarrassée de sa mission sans hiérarchie, n'ayant point d'instructions de l'autorité supérieure. » (4) Le rôle actif appartenait au conseiller Gi-

(1) *Fourier et Napoléon, etc.*

(2) *Chroniques Dauphinoises.*

(3) *Fourier et Napoléon.*

(4) *Fourier et Napoléon.*

rard, qui apparaît constamment comme le véritable agent du pouvoir. Ce fut lui qui, accompagné du maire Renaudon, du général Costantini, reçut le Souverain Pontife et prit toutes les mesures « pour la sûreté de la personne de Sa Sainteté et du cardinal Pacca. » (1) Installé à l'hôtel de la préfecture, et non à l'évêché, comme l'a cru M. Thiers, le Pape occupa l'appartement même de Fourier; le cardinal, d'après les ordres du prince Borghese, fut de nouveau séparé de son maître et conduit à l'hôtel Belmont, avec son neveu, Tibère Pacca, deux domestiques et l'officier Guillot. Si nous nous en tenions aux apparences, il y aurait lieu de reconnaître qu'aucun égard ne fut refusé aux prisonniers. Champollion, ayant été chargé, en sa qualité de bibliothécaire de la ville, de leur fournir des livres, eut ainsi l'occasion de se rendre tous les jours à la préfecture, où il s'occupait de former une bibliothèque spéciale à l'usage du Saint-Père; il déclare qu'« il a vu partout prévenances, vénération, soumission même, la responsabilité de l'autorité publique réservée. » (2) Pacca, de son côté, ne cache point qu'« il était traité dans sa prison avec une véritable magnificence. » (3) Nous constaterons cependant qu'une stricte économie présidait aux dépenses autorisées, comme il nous sera donné d'apprécier ce que, sous la fascination du règne impérial, un esprit honnête pouvait appeler prévenances, vénération, soumission envers le chef de l'Eglise, et quelle idée se faisaient alors des droits de l'autorité publique ceux-

(1) Lettre du conseiller de préfecture Girard au ministre de la police (22 juillet 1809).

(2) *Fourier et Napoléon.*

(3) *Mémoires du cardinal Pacca.*

là qui pourtant voulaient les mettre d'accord avec les devoirs du chrétien. Les notions de justice et de liberté avaient été troublées à ce point que les meilleurs n'étaient pas éloignés de tenir pour généreux tout arbitraire sachant recouvrir ses excès de certaines formes extérieures. Les victimes elles-mêmes ne jugeaient pas leur persécuteur redouté suivant la loi commune, et nous accueillons sans surprise cette déposition d'un contemporain : « Le Pape fut entouré à Grenoble de respect et de soins, *il s'en montra satisfait.* » (1) Encore qu'il pût être justement touché des sentiments manifestés par toutes les classes de la population, cette satisfaction résignée avait une autre origine : au milieu de ses épreuves, il gardait une pensée d'affectueuse complaisance pour Napoléon. « L'empereur m'en fait de bien cruelles, disait-il au chef de son escorte, mais je l'aime toujours et je regrette que ma conscience ne me permette pas de faire ce qu'il veut exiger de moi. » (2) Cette faiblesse du cœur ne l'entraîna jamais jusqu'à l'oubli de sa dignité. Lorsqu'un jour, prévenu de son dénuement par M<sup>e</sup> Doria, Boissard avait proposé de lui remettre, contre une demande écrite, la somme dont il aurait besoin, il s'informa si l'argent offert était l'argent du gouvernement, et, sur la réponse affirmative du colonel, il déclara qu'il n'en voulait pas. (3)

Pendant dix jours, Pie VII vécut à Grenoble, incertain de sa destinée, consacrant de longues heures à la

(1) *Le Palais de Fontainebleau*, par Champollion.

(2) Lettre du conseiller de préfecture Girard au ministre de la police (22 juillet 1809).

(3) Lettre du conseiller de préfecture Girard au ministre de la police (22 juillet 1809).

prière et à la lecture. Peu à peu l'opinion publique, d'abord vivement surexcitée, en vint à douter qu'il fût véritablement séquestré. Il pouvait prendre l'air dans un jardin, dont les grilles étaient fermées ; le voyant se promener, on se persuada qu'il était libre, puisqu'il ne demeurait pas dans un cachot. Ce raisonnement ne fut pas seulement à l'usage du vulgaire, et, de notre temps, également, des intelligences cultivées n'ont pas dédaigné d'y recourir, pour justifier d'autres entreprises contre l'Eglise romaine. Le témoin éclairé, que déjà nous avons entendu, partagea le doute de ses concitoyens : « On ne sait pas, assure-t-il, si le Pape était regardé comme un prisonnier ; l'autorité publique, dépourvue de toute instruction, s'appliquait à concilier les devoirs du chrétien avec ceux de sa charge. » (1) Les bulletins confidentiels envoyés au ministère de la police par le conseiller Girard nous apprendront comment fut opérée cette conciliation difficile.

Dans sa première dépêche, l'agent secret de Fouché s'exprimait en ces termes :

J'ai fait pourvoir à la nourriture de Sa Sainteté et de toute sa suite convenablement, et quoique je n'aie fait rendre aucun honneur extérieur au Souverain Pontife, j'ai eu pour lui tous les égards convenables. Je lui ai demandé de me faire connaître s'il désirait se promener dans le jardin attenant à son logement et qui est à l'usage du public ; s'il veut s'y montrer, un officier de planton ne le perdra pas de vue. On a dressé une chapelle dans la maison, où l'aumônier de Sa Sainteté a dit la messe. L'impatience du public pour voir le Saint-Père est extrême, surtout celle du clergé. J'ai cru que je devais attendre vos ordres, avant de permettre aux ecclésiastiques et aux autres personnes de le visiter. Je vous prie

(1) *Le Palais de Fontainebleau*, par Champollion.

instamment de me transmettre des instructions précises... Je ne dois pas vous dissimuler, Monseigneur, que, dans le public on entend quelques murmures sur la conduite tenue à l'égard du Saint-Père : les ecclésiastiques surtout s'apitoient sur le sort du pontife et de la religion. On veut interpréter les motifs de la conduite du gouvernement dans cette circonstance ; les uns disent qu'on a enlevé le Pape et qu'on l'a conduit en France, parce qu'il avait lancé un décret d'excommunication contre l'empereur ; les autres que le Pape avait le projet de se rendre en Sicile ; que les Anglais devaient l'enlever et le conduire à Palerme, ou en Espagne ; d'autres disent qu'il s'est démis de la Papauté et qu'il avait convoqué les cardinaux pour faire élire un autre Pape. Cet événement extraordinaire frappe tous les esprits, les agite ; mais j'ai lieu de croire que la tranquillité ne sera pas troublée, et je ne négligerai aucun des moyens qui sont à ma disposition pour la maintenir. Si votre Excellence jugeait convenable que le Pape résidât pendant quelque temps à Grenoble, il me paraîtrait convenable de le loger dans une campagne, à quelque distance de la ville, où une garde, sous le titre de garde d'honneur, veillerait à sa sûreté et empêcherait les communications dangereuses. Le cardinal Pacca me fait demander la permission de communiquer avec Sa Sainteté. Je ne crois pas devoir l'accorder, jusqu'à ce que je connaisse vos intentions. Je dois vous faire observer que le Pape et le cardinal ont voyagé dans la même voiture, depuis Lumbin jusqu'à Grenoble, et que leur séparation, que j'ai cru devoir ordonner, d'après la lettre du directeur de la police de Turin, écrite par les ordres de S. A. I. le prince Borghese, a paru les affecter l'un et l'autre. (1)

Malgré son calme apparent, Pie VII était en proie à de sombres préoccupations. Quand Girard lui demandait « comment il se portait », il avait coutume de répondre : « bien pour le physique, mais mal pour le

(1) Lettre du conseiller de préfecture Girard au ministre de la police (22 juillet 1809).

moral » ; son attitude reflétait sa tristesse. « Il avait habituellement l'air assez soucieux » et s'interdisait tout sujet de distraction, « parce que l'Église était en deuil ». Au maire qui lui proposait de le mener dans les environs de Grenoble, il signifia « qu'il ne voulait monter en voiture que pour aller à Rome. » (1) Mais, chaque jour, sous le regard vigilant des autorités civiles et militaires, il se plaisait à bénir le peuple, qui se pressait contre les grilles du jardin, où il lui avait été permis de se promener. « Cette condescendance et cette apparition du Pape, au milieu des principaux fonctionnaires, remarquait Girard, ont paru satisfaire le public et les murmures ont cessé. » Le correspondant de Fouché s'inquiétait néanmoins ; son projet de reléguer le pontife dans une campagne isolée, n'avait pas eu de suite ; il sollicitait des ordres, mais le ministre de la police restait silencieux, et, par le fait, qu'aurait-il ajouté aux précautions de son subordonné ? Le Saint-Père et le cardinal étaient gardés à vue, on ne leur laissait avoir aucune relation avec le dehors. Lorsque Pacca sortait en voiture, Girard et le chef d'escadron Gaillot l'accompagnaient ; son gardien, ayant une fois consenti, sans avertir le défiant conseiller, à le promener dans un lieu solitaire, reçut une verte réprimande. Le malheureux secrétaire d'État avait été signalé comme un « personnage adroit et instruit », c'était assez pour qu'il devint nécessaire de mettre à sa porte un caporal avec plusieurs soldats, et, dans son antichambre, un officier de garde. Si « quelques personnes pieuses » étaient admises à entendre les messes des exilés, cette

(1) Ces détails et ceux qui suivent sont extraits des bulletins du conseiller de préfecture Girard reproduits par M. A. Champollion-Figeac, dans les *Chroniques dauphinoises*.

tolérance n'était qu'un moyen de police, pour connaître et surveiller les plus dévoués partisans de la cause religieuse ; elle ne tarda pas, du reste, à sembler excessive, et de nature à provoquer des « attroupe-ments ». La consigne que s'imposait Girard était d'une extrême simplicité : toute autorisation, quelle qu'elle fût, devait être refusée, jusqu'à ce que le gouvernement eût fait connaître ses résolutions. Or, le gouvernement ne se pressant point de parler, avait l'avantage de voir ses intentions d'autant mieux servies que son mutisme était plus absolu. Les confesseurs étaient particulièrement suspects à Girard ; comme Miollis et Boissard, il les trouvait, sans doute, « fanatiques et faiseurs de miracles », en tout cas, il les jugeait d'un commerce dangereux pour le bon ordre, « Hier soir, lisons-nous dans le bulletin du 27 juillet, M. Doria, *maestro di camera*, m'a fait demander la permission d'introduire un prêtre pour confesser Sa Sainteté. Je n'ai pas cru devoir le lui permettre... Je ne doute pas que, dans cette demande, il n'y eût tout autre motif que celui de purifier sa conscience, puisqu'il n'a pas manqué de dire sa messe, ce matin, comme à son ordinaire. » Il s'indignait de voir que le maire eût accordé pareille faveur à Pacca ; c'était trop de complaisance ; aussi invite-t-il le maire « à ne pas se mêler de ce qui concerne la police relative à Sa Sainteté. » Le caractère de sa mission est par là clairement indiqué ; ses œuvres sont des œuvres de police et il ne craint pas de le proclamer : « J'ai fait encore intercepter quelques lettres adressées à Rome, je prie de les faire parvenir à leur adresse le plus promptement possible, si elles sont indifférentes, afin que les personnes de la suite du Pape continuent à n'avoir pas de méfiance. » On espionne l'entourage du Saint-Père ;

la moindre parole est rapportée, le plus insignifiant papier lu et commenté. De l'argent est-il envoyé de Rome, Girard en reçoit l'avis, mais n'ose pas toutefois le confisquer : « M. Berthelon, banquier très estimable de cette ville, écrit-il, est venu me communiquer une lettre de son correspondant de Turin, les sieurs Nigra frères, par laquelle on le prie de vouloir bien compter dix mille écus romains à Sa Sainteté. Le banquier de Turin avait été chargé de faire ce paiement par le sieur Torlonia, banquier à Rome. Je n'ai pas cru devoir m'opposer à ce que cette somme fut comptée. M. Berthelon a offert au Pape de lui faire d'abord remettre six mille francs à compte, et d'acquitter successivement le reste de la somme. Le Pape a consenti sans difficulté à cet arrangement et il a paru satisfait de l'offre qui lui était faite. Il a lu la lettre du banquier de Turin et n'a point demandé si les fonds qui lui sont offerts appartiennent au gouvernement. » Mais, le surlendemain, Pie VII ayant sollicité la remise de dix mille francs, cette somme lui est payée, et aussitôt Girard s'émeut : « Je désire que le gouvernement veuille bien me faire connaître s'il n'y a aucun inconvénient à ce que la somme entière de cinquante-quatre mille francs lui soit comptée successivement. » Les dépenses sont soigneusement réglées : « Un cuisinier est chargé de fournir à la nourriture de Sa Sainteté et de toutes les personnes de sa suite » ; la préfecture de l'Isère ne dispose, à cet effet, d'aucune ressource ; il faut emprunter ou imposer aux fournisseurs de faire des avances. Le système est défectueux et propice aux abus, mais le rigide conseiller ne badine pas avec les comptes : « Je me suis fait présenter un état de la dépense faite, depuis six jours, pour la

« table du Saint-Père et de sa suite, et celle du cardinal Pacca et de sa suite. Les personnes nourries, y compris les officiers de gendarmerie chargés de la garde, les officiers de planton et les gens de peine employés, s'élèvent au nombre de vingt-huit. Toutes ces personnes déjeunent, dînent et soupent. Le compte du fournisseur s'élève à 1800 francs, sans y comprendre la dépense relative à l'ameublement. Je viens d'ordonner quelque réduction, et je veillerai à ce qu'une économie convenable soit observée dans tous les articles de la dépense. L'attention qu'il apporte à vérifier les additions ne le détourne pas de la pensée qui l'obsède de ne laisser s'établir aucun rapport entre le Souverain Pontife et le clergé ; il y revient fréquemment, comme au point principal de sa mission, se flattant d'avoir résisté à toutes les instances et importunités des membres du clergé qui voulaient faire des visites en corps et adresser des compliments. Sa résistance ne cède même pas devant l'évêque de Grenoble, accrédité pourtant auprès de lui par le ministre des cultes. M. l'évêque de Grenoble, a-t-il soin de noter, avait consenti à différer sa visite au Pape jusqu'à l'époque où le gouvernement m'aurait fait connaître les rapports que Sa Sainteté doit avoir avec le clergé. Néanmoins, hier 28, ce prélat m'a demandé avec instance de lui accorder l'autorisation de voir le Souverain Pontife. J'ai persisté à la lui refuser et je me suis appuyé sur ce qu'ayant réclamé des ordres, à ce sujet, je ne dois pas les venir ou les contrarier par mes démarches. Le cardinal Fesch, oncle de l'empereur, ne sera pas plus heureux ; il ne pourra obtenir pour son grand vicaire la grâce d'une exception. Ces ordres, que Girard ne

cesse de solliciter, ne lui seront point envoyés. Fouché doit être certainement renseigné par la police du prince Borghese sur le voyage du Pape, mais il trouve profit à sa réserve ; il est en mésintelligence avec ses collègues, et l'arbitraire de son agent peut suppléer à son silence. Cet arbitraire eut, en effet, libre cours pour traverser impunément une négociation à laquelle Napoléon attachait le plus haut prix.

Par une dépêche du 15 juillet, l'empereur avait pressé son ministre des cultes de « pourvoir aux évêchés vacants » ; s'il affectait de ne voir dans la « bulle d'excommunication » qu'« une pièce ridicule », l'institution des évêques nommés lui tenait au cœur. « Il est nécessaire, disait-il, de savoir quel est le parti que le Pape veut prendre... Les cardinaux Fesch, Caprara, comme archevêques de Milan, Caselli, comme archevêque de Parme, Maury, comme évêque de Montefiascone, aujourd'hui réuni à la France, l'archevêque de Tours, et d'autres évêques de cette réputation doivent écrire au Saint-Père, pour lui demander ce qu'il veut faire, lui représenter que les affaires spirituelles et temporelles ne peuvent être confondues, et que, s'il n'institue pas les évêques, aux termes du concordat, il élèvera un schisme dans l'Église, et que, s'il y a des troubles, ce sera au détriment de la religion. » Napoléon invoquait le concordat, mais il négligeait d'examiner ce que valait ce traité de paix, après le dépouillement et la séquestration du chef de l'Église. N'avait-il pas fourni au Saint-Siège, lorsqu'il s'était emparé de Rome, un juste motif de refuser au spoliateur les formules usitées dans les bulles d'institution canonique ? Ces bulles, où la chancellerie romaine omettait de lui donner la qualification de « très cher fils », il les avait

alors renvoyées avec dédain ; (1) maintenant son désir de mettre fin à la vacance des sièges épiscopaux est si vif qu'il ne reculera point devant une concession. « Je ne demande pas mieux, assurait-il, qu'il ne soit pas fait mention de moi » ; le ministre des cultes « dira que, Sa Majesté ayant nommé un tel à tel évêché, la chancellerie est priée d'envoyer l'institution canonique. Par cette cessation de correspondance entre moi et le Pape, il ne sera pas question de moi dans ces pièces, il ne faut pas cependant que le Pape dise qu'il nomme de son propre mouvement ; mais qu'il institue, sans raisons ou allégations inutiles ». (2) M. Bigot de Préameneu, tout en faisant, à Rome, auprès du cardinal di Pietro et de la commission consistoriale, des instances qui ne pouvaient aboutir sans un acquiescement préalable du Souverain Pontife, avait soin de préparer en même temps une négociation directe avec Pie VII. Pour seconder les démarches prescrites, le cardinal Fesch déléguait un de ses grands vicaires, et l'évêque de Grenoble devait intervenir personnellement, suivant un programme convenu. Mais le conseiller Girard veillait au salut de l'empire, et les négociateurs furent éconduits. La correspondance du ministre des cultes avec l'empereur contient le curieux récit de cette mésaventure : « Sire, je dois rendre compte à Votre Majesté de ce qui vient d'arriver dans l'exécution des ordres qu'elle m'a donnés, pour proposer au Pape une modification dans les bulles d'institution canonique à délivrer aux évêques nommés. Les prélats désignés par Votre Majesté ont adressé des

(1) Dépêches de MM. Ortolli et Alberti (juin 1809).

(2) Lettre de l'empereur à M. Bigot de Préameneu (15 juillet 1809). *Correspondance de Napoléon*.

« lettres respectueuses autant que fortes et pressantes. Son Altesse M<sup>re</sup> le cardinal Fesch a regardé comme le meilleur moyen de réussir, celui d'envoyer, de Lyon à Grenoble, porter sa lettre par un de ses grands vicaires nommé Courbon, très habile théologien et très bien intentionné. Son Eminence m'a écrit pour que je m'assurasse s'il aurait la facilité d'arriver et de parler au Pape. J'ai envoyé mon secrétaire général demander au ministre de la police s'il était besoin de quelque passeport ou permission. Il m'a fait répondre qu'il n'en était aucunement besoin. M. Courbon a fait le voyage et n'a pu lui parler. J'avais adressé quelques lettres à l'évêque de Grenoble pour les remettre, et je lui avais donné des instructions pour conférer avec le Pape. Je mets sous les yeux de Votre Majesté sa réponse qui me parvient à l'instant. (1) Il paraît que les ordres donnés par le ministre de la police ont été mal entendus, mal exécutés. L'arrestation du Pape et ce qui se passe à Grenoble ne peuvent être secrets. Cela chagrine les évêques et les prêtres. Rien ne m'annonce qu'il en puisse résulter des troubles, mais les ecclésiastiques pourraient commencer à concevoir des inquiétudes... » (2) Vainement l'abbé Courbon montra-t-il la lettre originale par laquelle le ministre des cultes affirmait que Sa Sainteté était libre de recevoir qui il lui plairait ; non seulement il fut privé, quoique très bien intentionné, d'avoir accès auprès du pontife, mais Girard ne voulut même pas faire parvenir à Pie VII la missive que le cardinal Fesch avait dû

(1) Cette réponse de l'évêque de Grenoble est reproduite plus loin.

(2) Lettre de M. le comte Bigot de Préameneu à Napoléon (7 août 1809).

écrire, conformément aux prescriptions impériales, et qu'il avait confiée à son grand-vicaire, sans y être, il est vrai, autorisé par l'empereur. (1) L'évêque de Grenoble ne put également « ni voir le Pape ni obtenir qu'on lui remit les lettres de leurs Eminences les cardinaux Caprara et Maury, dont il était porteur. » (2) Le malentendu que dénonçait M. Bigot de Prémeneu, entre son ministère et celui de la police générale, la liberté laissée à un agent secret de Fouché, petit employé de province, de s'opposer, dans son ignorance, à une importante négociation, ne sont-ils pas un éloquent témoignage du désordre moral qui menace les gouvernements, lorsque tous les principes sont sacrifiés à la souveraineté de l'arbitraire ? Assurément l'empereur se faisait illusion et bravait le sens commun, quand il prétendait proposer une transaction à un Pape qui ne pouvait rien accorder, s'il ne voulait être accusé de se soumettre. Sa volonté dominatrice, devenue, dans son empire, la seule règle reconnue, la seule loi obéie, lui inspirait de ces audaces contre toutes les règles et toutes les lois. Pour premier châtiment de son erreur, il reçut une leçon souvent donnée aux despotes. Maître absolu, il pouvait tout ordonner ; mais que, par l'effet de la passion, d'un oubli, de la distance, ou de quelque autre accident humain, il omit de prévoir une circonstance, un détail et son omnipotence venait accuser elle-même la faiblesse de son système. La puissante machine administrative, sortie de ses mains, avait pour unique moteur son action personnelle et incessante ; ce qui échappait à ses cal-

(1) Lettre de l'empereur au comte Fouché (6 août 1809), *Correspondance de Napoléon*.

(2) Lettre du cardinal Fesch au ministre des cultes (7 août 1809).

culs tombait aussitôt dans le domaine de la dispute ; l'harmonie qu'il avait établie parmi ses serviteurs, sur le fondement d'une savante discipline, était alors rompue ; les rivalités de ses commis apparaissaient comme la revanche de leur servitude, et ses combinaisons pouvaient échouer devant l'inexpérience ou la médiocrité du plus obscur fonctionnaire.

Ce que pensa Napoléon de l'étrange insuccès réservé aux efforts de son ministre des cultes, nous l'ignorons. Il ne le connut, du reste, que lorsqu'il n'était plus possible de le réparer. Son éloignement enlevait fréquemment toute opportunité à sa prodigieuse dépense d'activité, et les événements marchaient plus vite que ses courriers. Deux ou trois jours après l'envoi de sa lettre du 15 juillet, relative à l'institution canonique des évêques, il apprenait l'enlèvement de Pie VII. Son parti avait été bientôt pris : empêcher « que le Pape n'entrât en France » et « s'il y était entré, le faire rétrograder sur Savone et sur San-Remo », menacer le cardinal Pacca de « payer de sa tête » toute instigation contre les Français, et le « faire enfermer à Fénestrelle », tel était, on s'en souvient, le texte de son ordre du 18 juillet. Mais, avant que le ministre de la police en eût connaissance, le Pape était en Dauphiné, et, quand Fouché l'aura déjà fait « rétrograder », l'empereur conseillera, le 6 août, de « le garder à Grenoble » ; le 15 septembre, il se plaindra qu'on « n'ait pas saisi ses intentions », et, blâmant « le mouvement sur Savone », il le déclarera funeste, comme tous les pas rétrogrades. » (1) Les instructions impériales du 18 juillet

(1) Lettres de l'empereur à Fouché (18 juillet, 6 août, 15 septembre 1809), *Correspondance de Napoléon*, et *Histoire de l'Empire*, par Thiers, liv. XIX.

avaient été immédiatement transmises par Fouché, dans deux dépêches portant cette mention : *A. M. le conseiller de préfecture de l'Isère Girard, à lui seul.* Elles étaient datées du 27 juillet, et l'une d'elles commençait par ces mots, qui étonnent, à première vue : « *J'ai lieu de penser, d'après la correspondance que je reçois d'au delà des Alpes, que le Pape doit maintenant être arrivé à Grenoble.* » Girard reçut ces dépêches le 1<sup>er</sup> août. (1) Qu'on veuille bien ici remarquer les dates, qui déterminent le temps nécessaire à la transmission des correspondances, et, si l'on n'a pas oublié que la missive du conseiller de l'Isère, annonçant à Fouché l'arrivée du Pape, était du 22 juillet, on reconnaîtra qu'elle n'avait pu parvenir à sa destination avant le 27, c'est-à-dire le jour même où le ministre de la police venait d'expédier les ordres de Napoléon. Ainsi s'explique la phrase que nous avons soulignée, et contrairement aux allégations de la plupart des historiens, dont M. d'Haussonville a suivi la trace, se trouve établie, croyons-nous, la non-intervention de Fouché, dans la conduite tenue par Girard, jusqu'au moment où il enjoignit de conduire le Pape à Savone et d'enfermer à Fenestrelle le cardinal Pacca.

Ce dernier avait le secret pressentiment du sort qui l'attendait, et s'était ingénié pour faire remettre un billet au Souverain Pontife ; il voulait, par de respectueux avertissements, le prémunir contre les pièges tendus à sa bonne foi, et surtout contre les sollicitations de certains cardinaux, qui, dociles instruments du pouvoir, « n'étaient pas de la race de ces hommes par lesquels s'opère le salut d'Israël. » (2) Le pressen-

(1) *Chroniques dauphinoises.*

(2) *Mémoires du cardinal Pacca.*

timent du cardinal n'était que trop fondé. Cependant, cette première journée du mois d'août vit les cœurs s'ouvrir à l'espérance. Le bruit s'était répandu que le public serait enfin admis à communiquer librement avec le Saint-Père. Les autorités confirmaient la nouvelle ; les dames de la ville se visitaient pour échanger de joyeuses pensées ; la cité tout entière était dans l'allégresse. La confiance, qu'un rien ébranle, qu'une illusion nourrit, s'affermissait par de pieux rapprochements entre la fête de ce jour, où l'Eglise célébrait la délivrance de saint Pierre, et l'événement attendu. Nul ne se doutait combien les apparences étaient trompeuses.

La veille, Girard, lui-même, ne soupçonnait point qu'il fût au terme de sa mission. Comme d'habitude, il avait rédigé son bulletin quotidien — ce devait être le dernier —, et il informait Fouché que, « les circonstances le déterminant à tenir le Pape dans un grand isolement, il s'occupait de lui procurer un logement à la campagne, à une lieue de la ville. » (1) L'occasion lui manqua de réaliser ce projet, qu'il avait caressé dès l'arrivée de Pie VII. Son rôle était fini, et il ne tarda pas à manifester le désir de s'éloigner d'un poste, où il s'était aliéné le sentiment public. Aurait-il été victime, comme il le prétendit, de son « zèle » et de sa « discrétion », dans « l'exécution des ordres de Fouché ? » Nous avons mis en lumière, d'après les documents, l'attitude que garda le ministre de la police jusqu'à la réception des ordres de l'empereur ; nous n'y reviendrons pas. Girard put vanter sa « fermeté, dans une circonstance aussi délicate » ; mais il dut se sen-

(1) Bulletin n° 8 du conseiller de préfecture Girard (31 juillet 1809). *Chroniques dauphinoises.*

tir assez mal défendu contre « les mauvais propos débités sur son compte », pour s'être décidé, après le départ du Pape, à écrire ces lignes, qui laissent deviner son dépit : « Je ne continuerai pas moins à surveiller, avec la plus grande activité, le clergé et les dévots, jusqu'à l'arrivée de M. le préfet. A cette époque, je quitterai Grenoble, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à votre Excellence, pour me retirer dans un autre département. » (1) Sa dureté, sa rudesse et sa grossièreté avaient froissé une population de mœurs tempérées et polies : il en fut averti, un jour qu'il s'était couvert devant le Souverain Pontife, par les cris de la foule qui l'obligea de mettre chapeau bas. (2) De maladroitesses rigueurs détruisirent en partie l'impression favorable produite par les promenades journalières du Saint-Père, et le cardinal Fesch, en se plaignant de n'y avoir point échappé, faisait ces justes réflexions : « Il n'est pas moins désolant que les agents du gouvernement, tels que ce conseiller de préfecture, en agissent avec le Pape d'une manière aussi dure. Le clergé et les catholiques de Grenoble ont été plus frappés de ses mauvais procédés envers le Pape que de l'apparition de Sa Sainteté au milieu d'eux. » (3) Un autre prélat déposa aussi contre Girard, dans une lettre adressée au ministre des cultes, et nous ne saurions mieux clore ce récit, sur le séjour de Pie VII en Dauphiné, que par la reproduction de cette pièce, dont l'auteur était l'ancien précepteur de Joseph Bonaparte, M<sup>r</sup> Claude Simon, appelé en 1802 à l'évêché de Grenoble. Par sa date, ce document trouve ici sa place,

(1) Lettres de Girard au ministre de la police (7 et 14 août 1809).

(2) Mémoires du cardinal Pacca.

(3) Lettre du cardinal Fesch au ministre des cultes (7 août 1809).

et les détails qu'il renferme achèveront d'éclairer le lecteur. M<sup>r</sup> Simon ne se piquait point d'être intrépide ni de brûler d'une indépendante ardeur. N'avait-il pas accepté de tenter une négociation avec le chef de l'Église, au sujet des évêchés vacants ? Nous avons noté son insuccès, mais voici dans quels termes il en rendit compte à M. Bigot de Préameneu :

*Grenoble, le 2 août 1809 (1).*

MONSIEUR,

Dès que j'eus reçu (1<sup>er</sup> août, à 9 heures du matin) la lettre de votre Excellence, en date du 28 juillet dernier, je m'empressais de donner avis de la commission honorable, dont vous me chargiez, à M. Girard, conseiller, faisant les fonctions, en l'absence du préfet, et je le priais de demander au Saint-Père l'heure à laquelle il voudrait bien m'admettre à son audience. Cette lettre fut répondue par une promesse verbale de m'écrire le lendemain, et, dans la nuit même, à deux heures et demie du matin, c'est-à-dire aujourd'hui, le Saint-Père est parti : on croit que c'est pour Valence ou Nice.

Je ne sais si son gardien a eu des ordres particuliers de le tenir au secret, ce qu'il y a de certain, c'est que le saint Pontife n'a joui d'aucune espèce de liberté, qu'il n'a reçu aucun honneur, aucune visite, que personne n'a été admis à le voir, sinon quelques femmes qui ont reçu sa bénédiction dans son appartement, et que mon clergé et moi-même avons été constamment exclus de sa présence et consignés nommément, quoique j'aie sollicité cette faveur par deux fois différentes. Le seul délassement qui lui a été permis dans sa captivité, c'est de se promener tous les jours dans le jardin de ville contigu à la préfecture, sur les cinq heures du soir, avec la précaution d'en faire sortir ceux qui s'y promenaient. Les grilles du jardin étaient entourées d'une foule innombrable de personnes de toutes les conditions, qui attendaient très respectueusement la bénédiction du Saint-

(1) Chroniques dauphinoises.

Père. Sa Sainteté était flattée de ce témoignage de respect et de dévotion, et elle donnait à tous sa bénédiction, comme un père à ses enfants. Si ces rassemblements ont été annoncés au Gouvernement comme un mouvement du peuple en faveur du Saint-Père, je dois rendre cette justice à la ville de Grenoble qu'elle est sincèrement attachée à l'empereur ; du reste, je m'abstiendrai de faire aucune réflexion. Daignez agréer tous mes regrets de n'avoir pas même été admis à entamer les négociations dont vous m'avez honoré, et recevoir le nouvel hommage de mon profond respect.

† CLAUDE, évêque de Grenoble.

Le 2 août, au milieu de la nuit, Pie VII avait été encore une fois enlevé et remis à la garde du colonel Boissard ; suivant l'euphémisme employé par le ministre de la police et par Girard, il « continuait son voyage » sur Savone (1), en passant par Valence, Avignon, Aix et Nice. Une heure après, à 3 heures 1/4 du matin, avait eu lieu le départ du cardinal Pacca, que le chef d'escadron Gaillot conduisait à Fénestrelle. Les intentions de l'empereur n'avaient jamais varié à l'endroit du secrétaire d'Etat ; il le poursuivait toujours d'une implacable rancune, et, tandis que le Pape était à ses yeux « un homme bon, mais ignorant et fanatisé », il désignait le cardinal aux sévérités de Fouché, l'accusant d'être « un homme instruit et un coquin, ennemi de la France, qui ne méritait aucun ménagement. » (2) Les personnes de la suite eurent l'autorisation d'accompagner le Saint-Père ; quant au neveu et au secrétaire du cardinal, le ministre n'ayant rien prescrit à leur sujet, ils furent menés à Turin par un

(1) Lettre de Fouché à Girard (27 juillet 1809) ; lettre de Girard au conseiller d'Etat Anglés (2 août 1809), *Chroniques dauphinoises*.

(2) Lettre de l'empereur à Fouché (6 août 1809), *Correspondance de Napoléon*.

gendarme, pour être mis à la disposition du prince Borghese, comme personnages « très suspects et très dangereux. » Ce signalement suffit à les faire interner dans la ville d'Alexandrie ; le prince les y plaça « provisoirement sous la surveillance des autorités locales », en attendant que le « gouvernement prononçât sur leur destination ultérieure. » Tel était l'abus d'autorité que pouvait se permettre tout fonctionnaire de l'empire ; le conseiller Girard décidait sans hésitation du sort des compagnons de Pacca, exilés volontaires, et demeurés, à ce titre, en possession de leur liberté, par cette seule raison que « son Excellence le sénateur-ministre n'avait rien statué à leur égard » ; l'arrêté pris contre eux n'était pas autrement « motivé. » (1) Fouché répara son omission, en envoyant le neveu du cardinal, M<sup>re</sup> Tibère Pacca, rejoindre son oncle à Fénestrelle, et en faisant venir à Paris, sous escorte, le secrétaire Pedicini. (2) Mais ce ne fut pas le seul oubli du sénateur-ministre ; Girard dut lui rappeler qu'il avait à « rembourser une somme de 6000 fr. empruntée, à la demande du colonel Boissard, pour les frais de route du Pape et du cardinal. » (3) Les négligences de l'autorité supérieure ne ralentirent point, du reste, l'activité du conseiller de préfecture, et « les mesures avaient été si bien prises » pour le départ des prisonniers « que le public n'en fut informé que plusieurs heures après. » (4)

(1) Lettre de Girard au comte Anglés (2 août 1809), Rapport du directeur de la police d'Auters 4 août (1809).

(2) Notes du ministère de la police pour M. d'Auters, directeur de la police à Turin (8 août 1809) ; dans ces notes, le nom du secrétaire du cardinal est écrit : Pedoncini.

(3) Lettre de Girard au comte Anglés (2 août 1809).

(4) Lettre de Girard au comte Anglés (2 août 1809).

Malgré le secret gardé sur l'itinéraire qu'avait tracé le ministre de la police, le passage du Souverain Pontife, à travers les populations catholiques du midi de la France, amena des manifestations peu favorables au mystère dont le gouvernement eût voulu s'entourer. Dès la première étape, Boissard eut le désagrément de voir se renouveler les scènes qui précédemment lui avaient causé déjà tant d'ennuis et d'irritation. En arrivant à Valence, il raconta lui-même ainsi les péripéties du voyage : « Partis de « Grenoble, vers deux heures du matin, notre route « jusqu'à Saint-Marcellin a été paisible et bonne. « Il a fallu s'y arrêter pour que le Pape prit « quelque nourriture ; bientôt nous avons été assiégés par les femmes qui voulaient des bénédictions ; ce n'a pas été sans embarras que nous nous sommes tirés de leurs mains ; cependant tout a été « tranquille et décent. Au sortir de Saint-Marcellin, « nous avons été accueillis par la pluie et le tonnerre ; « l'un et l'autre ne nous ont plus quittés jusqu'à « Valence, où nous couchons ce soir ; l'orage a été « effrayant ; pendant six heures au moins, la pluie est « tombée avec une abondance peu commune ; elle a « inondé l'intérieur des voitures et particulièrement « celle du Saint-Père, ce qui nous a contraints d'arrêter un moment à Romans, où la foule a assiégré le Pape avec un fanatisme inconcevable. J'ai « craint un moment qu'il fût étouffé. A notre arrivée à Valence, personne ne s'est présenté ; nous sommes descendus à la poste, M. le préfet, que j'avais prévenu, m'ayant fait dire qu'il n'avait point de logement à offrir... M. l'évêque s'est présenté, mais, sur mes observations, il s'est aussi-

« tôt retiré sans voir le Pape. » (1) Boissard ne disait point qu'il avait été insulté à Romans, pendant qu'il s'efforçait de contenir le peuple ; la brigade de gendarmerie reçut les éclats de sa colère ; il lui reprocha d'avoir « mal fait son devoir », et « la mit aux arrêts. » En relatant cet incident, le préfet de la Drôme s'applaudissait du calme et de la discrétion dont les habitants de Valence avaient donné l'exemple. (2) Jusqu'aux portes d'Avignon, l'affluence des « dévots » et des « dévotes », pour parler le langage des rapports administratifs, ne produisit aucun désordre. On offrait au Saint-Père des fleurs et des fruits, on s'inclinait pour recevoir sa bénédiction. (3) Mais l'antique cité, qui naguère encore avait le chef de l'Église pour légitime souverain, se rappelait les liens étroits de la double fidélité qui l'unissait au pontife romain, et que le décret de l'Assemblée législative, les traités de Tolentino et de Lunéville n'avaient point altérée. La ville entière s'était portée hors des murs. Entraînés par la fougue méridionale, au milieu des plus ardentes démonstrations, avec cette vivacité de gestes, cette richesse de paroles, qui, chez les races du midi, traduisent et amplifient les impressions de l'âme, « tous juraient obéissance au Pape » et maudissaient ses persécuteurs. Pendant vingt minutes, ce fut un véritable délire d'enthousiasme ; les cris des gendarmes impuissants, la voix inquiète et irritée de leur chef se perdaient dans l'immense clameur s'élevant du sein de la multitude, comme un chant de

(1) Rapport du colonel Boissard au préfet de l'Isère (Valence, 2 août 1809).

(2) Lettre du préfet de la Drôme au ministre de la police (Valence, 8 août 1809).

(3) Rapport du sous-préfet de Montélimar à Girard (Montélimar, 5 août 1809).

triomphe. Eperdu, la menace à la bouche, Boissard saisit ses pistolets, se fit jour au travers de la foule, et réussit à dégager la voiture qui partit en toute hâte. (1) Après une nuit de repos à Aix, le cortège, en passant par Brignoles et Fréjus, prenait le chemin du littoral et, le 7 août, entra à Nice, où il séjourna pendant trois jours.

Dans cette ville, que la Révolution avait annexée à la France, les traditions catholiques étaient demeurées vivaces : les ducs de Savoie lui avaient donné jadis le titre de « cité très fidèle », et l'attachement à leur maison n'avait rien perdu de sa force. La présence de Pie VII ne pouvait manquer de surexciter à un haut degré les sentiments religieux et politiques de la population. Le préfet de Nice, M. du Bouchage, n'était pas à son poste ; mais son remplaçant, le conseiller Sauvaigne, avait toute sa confiance. « C'est sur vous, lui écrivait-il, que va retomber le fardeau » ; et il se rassurait, sachant que « ce dépôt précieux » serait en des mains prudentes, habiles à concilier toutes les convenances avec le maintien de l'ordre. (2) Un historien niçois, M. Durante, a recueilli les souvenirs du conseiller Sauvaigne et les a consignés dans des pages pleines d'intérêt que nous nous reprocherions de passer sous silence.

« Vers les onze heures du matin, le 7 août 1809, Pie VII, rapporte M. Durante, arriva au pont du Var », qu'il dut franchir à pied, en raison des dégâts causés par une crue récente. Sous un soleil brûlant, « dix mille personnes étaient à genoux, sans proférer une parole. » Le Pape s'avance seul, laissant ses gardes derrière lui.

(1) Relation italienne, etc.

(2) Précis historique sur Nice, par Toselli.

« Au milieu du pont, la reine d'Etrurie, avec ses deux enfants, et l'évêque de Nice, M<sup>re</sup> Colonna d'Istria », étouffent leurs sanglots, en se jetant aux pieds du pontife, qui, dans un mouvement d'indicible émotion, saisit « le jeune Infant et le soulève vers le ciel, comme pour demander la fin de ses malheurs, au nom de cette innocente victime ». « Que les temps sont changés ! » s'écrie la reine, l'infortunée Marie-Louise de Bourbon, qui, veuve à vingt-et-un-ans, chassée du trône à vingt-cinq, traînée par les gendarmes à Fontainebleau, livrée à la calomnie et aux outrages, n'a pas encore épuisé la coupe des douleurs (1). « Tout n'est pas amertume, répond le Pape ; nous ne sommes, ô ma fille, ni à Florence, ni à Rome, mais voyez ce peuple, écoutez ses transports ! » Et, levant les mains au-dessus de la foule prosternée, qui le salue de ses acclamations, il appelle sur elle les faveurs célestes.

Remonté en voiture, le Saint-Père, vers l'heure de midi, fit son entrée dans la ville, dont les rues étaient jonchées de fleurs, les maisons ornées de tentures, et descendit à l'hôtel de la préfecture, où le conseiller Sauvaigne avait préparé des appartements. « Pendant les trois jours de repos, que le colonel Boissard accorda à l'illustre prisonnier, les habitants abandonnèrent leurs occupations ; bourgeois et militaires, matelots

(1) Marie-Louise de Bourbon, fille de Charles IV, roi d'Espagne, femme de Louis de Bourbon, qui, en échange du duché de Parme, réuni à la France, après la mort de son père, l'Infant Ferdinand, duc de Parme, reçut la Toscane, avec le titre de roi d'Etrurie. Cette princesse devenue, par la mort de son mari, régente du royaume d'Etrurie, fut dépossédée, en 1807, avec son fils en bas-âge, Charles-Louis, qui portait le nom de Louis II, à la suite d'un traité conclu entre la France et l'Espagne. Internée à Nice, elle fut ensuite emprisonnée à Rome jusqu'à la chute de Napoléon. Elle a écrit ses mémoires en italien ; M. Lemierre d'Argy en a donné une traduction française.